

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif 2009 le Conseil Municipal, présidé en cet instant par Monsieur Gérard DUVAL, **Délibère** sur le Compte Administratif dressé par Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
- ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS tels que résumés ci-dessus.

Que le Conseil Municipal approuve **A L'UNANIMITÉ**.

COMPTE DE GESTION 2009

Après :

- avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009,
- s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte de Gestion 2009 du Trésorier Municipal.

A L'UNANIMITÉ

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2009 dont la situation se présente ainsi

- | | |
|-------------------------------|-------------|
| • Excédent à fin 2008 | 66 109,41€ |
| • Excédent de l'exercice 2009 | 253 988,32€ |
| • Excédent cumulé à fin 2009 | 320 097,73€ |

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009, comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| • Au compte 1068 en section d'investissement | 250 000,00€ |
| • Au compte report à nouveau de la section de fonctionnement | 70 097,73€ |

A L'UNANIMITÉ

BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX présente le budget.

«Le budget primitif 2010 soumis au vote du Conseil Municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents. Ce budget a été étudié longuement lors de nos réunions de travail des 11 et 18 mars dernier. Ces réunions ont été l'occasion de discussions nombreuses, constructives et fructueuses qui ont abouti à l'élaboration du projet de budget soumis au vote du conseil municipal de ce soir.

Ces réunions ont été aussi l'occasion d'analyser et comparer nos coûts de fonctionnement avec ceux des communes du canton. En effet les comptes administratifs de toutes les communes de France sont accessibles par tous, sur Internet (www.colloc.bercy.gouv.fr). Les états de synthèse ainsi disponibles, nous ont permis une analyse comparative de nos coûts de fonctionnement par habitant.

Les enseignements tirés de ces analyses ont été extrêmement riches d'informations et de leçons pour l'élaboration de nos budgets.

Après analyse, force est de constater que les ressources de la commune progressent peu, et à un rythme inférieur à celui des charges (« l'effet de ciseau » continue à sévir) :

- évolution des prix, même si elle reste limitée ces derniers temps,
- évolution des coûts salariaux (salaires et charges), à effectifs constants, découlant de la structure des effectifs en place (effet G.V.T.),
- etc...

Par ailleurs, nous ne maîtrisons pas les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle, ni de la réforme (en cours) des collectivités territoriales.

Toutes ces évolutions et incertitudes cumulées nous interdisent plus que jamais tout dérapage de quelque nature que ce soit, et nous imposent de continuer à faire des arbitrages douloureux : limitation, voire suppression de certaines dépenses.

Malgré tout, les taux d'imposition à Belbeuf, n'augmenteront pas en 2010, restant ainsi au même niveau que ceux votés depuis le BP 2002. En effet, il nous faut être en situation de pouvoir participer à l'opération « piscine du plateau Est », qui si elle voit le jour, aura des conséquences en matière de fiscalité à charge des ménages.

A titre d'information, je vous communique pour l'année 2010, les taux maximum des impôts locaux à ne pas dépasser, à savoir :

	Taux maximum pour l'année 2010 à ne pas dépasser	Taux votés par la commune en 2009	Taux proposés par la commune en 2010
Taxe d'habitation	38.88 %	10.42 %	10.42 %
Foncier bâti	61.26 %	21.47 %	21.47 %
Foncier non bâti	109.06 %	72.51 %	72.51 %

La gestion rigoureuse des finances publiques qui a toujours été la nôtre, continue de porter ses fruits et nous permet de proposer une augmentation des subventions allouées aux associations de notre commune. Je profite à nouveau de l'occasion du vote de ce budget pour rappeler le rôle essentiel que jouent les associations à nos côtés, dans l'animation et le service rendu aux belbeuviennes et aux belbeuviens.

L'augmentation proposée de 1% peut paraître faible, mais elle représente le triple de celle que l'Etat nous accorde en matière de D.G.F. (+0,29%)

Je vous rappelle que Belbeuf est la commune dont le budget subventions par habitant est le plus élevé du canton.

En matière d'investissement, il nous faut rester vigilant, la somme affectée au financement de la section d'investissement en 2009, soit 250 000 € est trop faible pour garantir notre capacité investir à terme. Il nous faudra rapidement retrouver un niveau de 300 000 € minimum.

Cependant nous pourrions sans difficulté auto-financer la quasi-totalité de nos projets en cours :

- les logements de la rue du Général de Gaulle (le clos de la bergerie),
- la crèche,
- les ateliers municipaux,
- l'amélioration de l'éclairage public de sorte à réduire la consommation d'énergie,
- entretenir, réparer notre voirie fortement dégradée par l'hiver rigoureux que nous venons de subir,
- etc....,

*Au titre de l'endettement de la commune, la dette par habitant, au 31 décembre 2009, est de **556,61 €** (elle est en moyenne supérieure à 700 € pour les communes de taille similaire en France), ce qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité, et de pouvoir souscrire de nouveaux emprunts en cas de besoin».*

Après ces explications et échanges de vues, M. LECOUTEUX demande au conseil de procéder dans un premier temps, au vote des subventions pour 2010 :

Subventions aux écoles	15 565.00 €
Coopérative maternelle	1 325.00 €
Coopérative primaire	1 640.00 €
Voyages et sorties scolaires	12 600.00 €
Subvention au C.C.A.S.	17 000.00 €
C.C.A.S. Belbeuf	17 000.00 €
Subventions aux associations	86 040,00€
A.D.M.R	980,00€
A.O.B.	7575,00€
AMICALE DES ANCIENS	3 265,00€

AMICALE ORNITHOLOGIQUE	565,00€
ASSO. DES PARENTS D'ELEVES	3 265,00€
ASSO. AMIS DE LA CHAPELLE de ST ADRIEN	615,00€
ASSO. BIBLIOTHEQUE A L'HOPITAL	80,00€
ASSO. DE SAUVEGARDE DU CADRE DE VIE de BELBEUF	490,00€
ASSO. ST VINCENT DE PAUL	100,00€
BELBEUF LOISIRS JEUNES (CLHS)	19 065,00€
B.L.J. (FOYER ADOS)	7215,00€
LES BRIGADES VERTES	980,00€
CANOE KAYAK DE BELBEUF	530,00€
LES CAUSERIES DU CAFÉ	200,00€
CHŒUR CONCORDIA	785,00€
CLUB NAUTIQUE DE BELBEUF	1 365,00€
COMITÉ DES FETES	5 050,00€
ECOLE DE MUSIQUE	17 170,00€
FESTIVAL INTERCOMMUNAL	330,00€
FETE DE LA MUSIQUE	250,00€
FOYER RURAL	5 250,00€
OXYGENE	1 010,00€
RELAIS 16/25	1 315,00€
SOUVENIR FRANÇAIS	395,00€
VTTT VALLEE DE SEINE	1 515,00€
CYCLO BELBEUF	415,00€
COMITE DE LIAISON DES ELUS POUR E.I.E	2070,00€
KARATE CLUB DE BELBEUF	415,00€
SOLDE NON AFFECTE	3 780,00€

Subventions d'investissement CKB **8 960,00€**

TOTAL BUDGET SUBVENTIONS **127 565,00€**

Monsieur le Maire rappelle que la majeure partie de ces subventions ne sera mandatée qu'en Septembre 2010.

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal adopte **A L'UNANIMITÉ** la liste des subventions ci-dessus, étant précisé que les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote, pour les associations concernées.

Le projet de budget primitif 2010, équilibré en dépenses et en recettes à :

pour la section de fonctionnement à **1 763 192,73 €**

pour la section d'investissement à **798 706,67€**

est soumis au vote de l'assemblée ainsi que les taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

- Taxe d'habitation **10,42%**
- Foncier bâti **21,47%**
- Foncier non bâti **72,51%**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE le budget primitif 2010 et les taux des impôts locaux.

A L'UNANIMITÉ

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux, soient fiscalisées, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré**,

DÉCIDE que les participations aux syndicats intercommunaux seront réglées par fiscalisation :

- Participation au syndicat intercommunal pour les personnes âgées du plateau Est de Rouen : 3 717,00€
- Participation au syndicat des collèges du plateau Est. : 6 075,00€
- Participation au syndicat du lycée Galilée. : 23 437,00€

A L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRES DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA CRÉA

Conformément à l'article VI.1 du règlement intérieur, le conseil de la CRÉA a, le 1^{er} février 2010, procédé à l'élection des membres des huit commissions spécialisées.

Afin d'associer les élus des Conseils municipaux au travail de la CRÉA de la manière la plus large possible, le règlement intérieur prévoit également (article VI.2) que ces commissions forment, dès leur constitution, des groupes de travail en fonction des thèmes à traiter.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres qui intégreront les groupes de travail :

COMMISSION N° 2 - URBANISME ET PLANIFICATION

Plan d'Action Foncière, Commerce et urbanisme commercial et révision du Schéma de Cohérence Territoriale :

Marie-Claude LEGALLICIER et Gérard DUVAL

COMMISSION N° 3 - DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : Didier LEROY, Pascal KNOBELSPIESS et Gérard DUVAL

Solidarité : Annie PRIEUR, Isabelle DELAISEMENT et Catherine MERLEN

Economie : Didier LEROY et Danièle LASNON

COMMISSION N° 4 - SERVICES PUBLICS AUX USAGERS

Eau et Assainissement : Gérard DUVAL et Pascal KNOBELSPIESS

Déchets : Gérard DUVAL, Pascal KNOBELSPIESS et Didier LEROY

COMMISSION N° 6 - ANIMATION, SPORT, CULTURE, JEUNESSE

Jeunesse et vie étudiante : Catherine MERLEN et Véronique LOUET

Sport : Laurent LEFEBVRE et Christian BRUMACHON

Culture : Florence LOUVET et Odile BIGO

COMMISSION N° 7 - DEPLACEMENTS

Voirie : Jean-Guy LECOUTEUX, Gérard DUVAL et Pascal KNOBELSPIESS

Transports en commun : Jean-Guy LECOUTEUX, Florence LOUVET et Danièle LASNON

Plan de déplacements urbains : Jean-Guy LECOUTEUX, Anthony RENAUD et Jean-François DESCHAMPS

COMMISSION N° 8 - MONDE RURAL

Espace rural et agricole et aggro balades : Didier LEROY et Laurent LEFEBVRE

A L'UNANIMITÉ

CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Depuis le 1^{er} janvier 2005 la compétence eau a été transférée et dans ce cadre le contrôle pression peut être réalisé par la CRÉA.

Il est donc proposé aux communes membres la possibilité de confier à la CRÉA, la gestion de la maintenance ainsi que des travaux hors maintenance de leurs hydrants sur le fondement de l'article L 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

A L'UNANIMITÉ

RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet de règlement intérieur du cimetière de Belbeuf a été élaboré par un groupe de travail et décide de le soumettre à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture et en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve **à l'unanimité**.

QUESTIONS DIVERSES

Opération « Nettoyage de la Forêt »

Didier LEROY remercie tous les participants à l'opération « Nettoyage de la forêt », du samedi 20 mars 2010.

Nous étions plus de 70 personnes à ramasser les débris des autres, en effet une très bonne participation, des enfants, des bénévoles, des associations et du conseil municipal a permis un tel succès.

Remercions également la CRÉA pour sa mise à disposition de bacs ainsi que l'enlèvement de **3 tonnes 500** de déchets !!!!!.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.